

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 MARS 2023

Le deux mars deux mil vingt-trois à dix-neuf heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal s'est réuni, en séance publique ordinaire, salle du conseil en mairie, sous la présidence de Monsieur Jérôme MELI, Maire.

**Date de convocation :** 21/02/2023

**Nombre de conseillers en exercice :** 19

**ETAIENT PRESENTS :**

Marlène BACQUET - Pascale BENGIN -Aude BOCQUET - Bruno CASEZ- Alain COYOT - Marie-Françoise DELLOUE - André-Marie FORRIERRE - - - Damien LECOMPTE- Maïté LEFEBVRE- -Jérôme MELI- Agnès PETYT - Michel PETYT- Floriane THIELAIN –Christine WAYEMBERGE - Yves WAYEMBERGE

**Absents excusés** : Isabelle GALLOIS qui donne procuration à Floriane THIELAIN  
Chantal MAILLY qui donne procuration à Maïté LEFEBVRE  
Laurent HUTIN qui donne procuration à Andr2-Marie FORRIERRE  
Mathieu WARENGHEM

### 1. VOTE DES SUBVENTIONS 2023 (délibération 2023-001)

Le maire propose au conseil de voter les subventions 2023 comme suivant le tableau ci-dessous comportant également des subventions 2022 exceptionnelles (Ces subventions figurent en rouge dans le tableau).

ASSOCIATIONS	VOTE 2022	VOTE 2023	Elus ne participant Pas au vote
<b>FAMILLES RURALES</b>			
GARDERIE PERI-SCOLAIRE	7 600 €	<b>7 600 €</b>	
JARDIN D'ENFANTS	21 750 €	<b>21 750 €</b>	
SURVEILLANCE CANTINE	5 560€	<b>5 560 €</b>	
<b>AMICALE DES ELEVEURS</b>	0 €	Pas de demande	
<b>AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL</b>	1 000 €	<b>500 €</b>	
<b>AMICALE LAÏQUE ET VOLLEY</b>	0 €	Pas de demande	
<b>ANCIENS COMBATTANTS</b>	<b>668 €</b> +150€	Pas de demande	
<b>BASKET</b>	<b>1 000€</b> + 700€	2 000 €	D.LECOMPTE A-M FORRIERRE M.BACQUET
<b>BOULE LOISIRS</b>	0 €	Pas de demande	
<b>CHASSE</b>	150 €	150 €	
<b>COMITE DES FETES</b>	0 €	Pas de demande	
<b>COOPERATIVE EGB</b>	3 000 €	3 000 €	
<b>COOPERATIVE MATERNELLE</b>	2 600 €	2 000 €	
<b>FOOTBALL</b>	7 410 €	8 023 €	
<b>FOOTBALL – rattrapage n-1</b>	<b>1404 €</b>	<b>2 410 €</b>	
<b>MOULIN</b>	400 €	1 000 €	C.WAYEMBERGE
<b>MUSIQUE</b>	7 000 €	7 000 €	C.WAYEMBERGE FL.THIELAIN
<b>AMICALE SAPEURS POMPIERS</b>	600 €	500 €	Y.WAYEMBERGE

TAÏ-DO	250 €	250 €	
TENNIS	430 €	420 €	
TENNIS DE TABLE	350 €	350 €	
TENNIS DE TABLE rattrapage 2022		380 €	
YOGA	0 €	Pas de demande	
WAL DANCE DYNAMIK	1 900 €	1 000 €	
WAL FLECHES	300 €	300 €	
WAL FLECHES GRD PRIX	300 €	300 €	
COLLECTE CANCER	100 €	100 €	
COLLECTE CROIX ROUGE	200 €	200 €	
COMMISSION SURENDETTEMENT	200 €	200 €	
COLLECTE PAPILLONS BLANCS	250 €	250 €	
ASSOCIATION PARALYSES France	100 €	100 €	
PLANNING FAMILIAL	150 €	150 €	
RESTAURANTS DU CŒUR	300 €	Vote fin d'année	

Les subventions sont donc votées par le conseil municipal. Les subventions autres que celles à Familles Rurales seront versées en seule fois en juillet.

## 2. FRAIS DE NOTAIRE TERRAIN B101 (délibération 2023-004)

La facture des honoraires du notaire chargé de la vente du terrain DUPRET en 2021 (cadastré B101) est parvenue en mairie fin 2022 après clôture de l'exercice comptable.

De façon à autoriser le mandatement de la somme de 1237.51€ le conseil a ouvert par anticipation des crédits au compte 2111 en investissement à hauteur de 1500€. Le maire est autorisé à payer la facture.

## 3. PROJET CANTINE INTERGENERATIONNELLE (délibération 2023-005)

Maïté LEFEBVRE présente le projet de faire intervenir des personnes du 3<sup>e</sup> âge à la cantine. Elles pourraient manger avec les enfants de façon à initier un échange intergénérationnel.

L'expérience ayant été réalisée dans d'autres communes, le conseil à l'unanimité accepte ce projet. Une étude plus affinée sera réalisée pour une mise en place à la rentrée scolaire 2023.

## 4. PROJET « JUST QUEEN » (délibération 2023-006)

Le maire explique au conseil qu'il a reçu une lettre de la société « Just Queen » qui souhaite implanter sur la commune un distributeur automatique de pizzas. Une convention serait rédigée et un loyer serait payé par l'entreprise.

Le maire rappelle aux conseillers que deux marchands de pizzas ambulants ont actuellement autorisés à s'implanter certains jours de la semaine. Le service rendu est satisfaisant pour la population.

Après délibération, le conseil décide de refuser toute installation d'automate de vente sur le domaine public communal.

## 5. ADHESION D'UNE COMMUNE AUX MURS MITOYENS (délibération 2023-007)

Le maire explique au conseil que la commune de Saint-Souplet-Escaufourt demande son adhésion au SIVU « les murs mitoyens ». Le conseil municipal accepte cette adhésion à l'unanimité.

## QUESTIONS DIVERSES

### **A- SONORISATION ECLAIRAGE SALLE DU CHATEAU- DEMANDE DE SUBVENTION** (délibération 2023-008)

Le maire explique au conseil que la sonorisation de la salle du Château a été prévue à hauteur de 8000 € dans le marché de base. Rien pour l'éclairage scénique.

Il propose un devis de la Ste SJF de 16 054€ HT pour une sono Bose et un éclairage scénique pilotable. Ce matériel professionnel peut être subventionné par le Département au titre de l'AIL (aide à l'initiative locale) d'autant plus que cet équipement servira à des spectacles en destination d'un public varié.

Le conseil, à l'unanimité, accepte le devis des Ets SJF de Cambrai et autorise le maire à solliciter une subvention AIL de 50 %. Les crédits seront portés en investissement au BP2023.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance, il est 21H30

Suivent les signatures

Le Maire,

les Conseillers Municipaux,